



Toutes tes demandes de titre de séjour ont-elles été refusées?

Dans chaque État fédéré, il existe un groupe d'experts (la commission des cas de rigueur) qui collabore avec le ministère de l'Intérieur de cet état. Si tu as essayé toutes les possibilités juridiques pour obtenir un droit de séjour, mais que toutes tes demandes ont été refusées par l'office des étrangers, tu devrais en théorie quitter l'Allemagne. Cependant, si un départ serait particulièrement difficile pour toi - par exemple, parce que tu as construit une vie en Allemagne et n'as plus de lien avec ton pays d'origine - tu peux déposer une "demande de titre de séjour pour cas de rigueur".

La commission des cas de rigueur peut demander au ministre de l'Intérieur de faire une exception afin que tu puisses rester. Cependant, ce permis de séjour est rarement accordé. Tu dois donc prouver que tu es dans une situation particulièrement difficile. Pour cela, tu devrais chercher du soutien. Tu trouveras les coordonnées plus bas.

Quand puis-je déposer une "demande au titre de cas de rigueur"?

- Tu vis en Allemagne depuis au moins 18 mois.
- Tu n'as pas la possibilité de demander un autre titre de séjour (par exemple, parce que tu ne peux pas remplir certaines conditions).
- Tu as un passeport (ou tu en as fait la demande) et ton identité est établie.
- Tu es bien intégré.e en Allemagne.

! Lorsque tu soumets ta demande, tu n'as pas besoin de fournir un passeport. Cependant, il est important que tu puisses bien expliquer pourquoi tu n'as pas de passeport. Si tu **ne peux pas obtenir** de passeport (par exemple, parce que l'ambassade ne délivre pas de passeports), tu dois prouver que tu as tout fait pour clarifier ton identité.

Que signifie être "bien intégré"?

Tu es bien intégré.e si...

- Tu parles allemand.
- Tu travailles et gagnes ton propre argent ou cela sera bientôt le cas (après l'école/la formation ou les études).
- Tu t'engages pour la société (par exemple, en tant que bénévole).
- Tes enfants mineur.e.s (si tu en as) vont régulièrement à l'école.
- Tu as passé une bonne partie de ta vie en Allemagne, c'est-à-dire que tu es bien "ancré.e" ici.



Demande de cas de rigueur (Härtefallantrag)



Tu n'as pas à rédiger la "demande de titre de séjour pour cas de rigueur" tout seul. Il est important de montrer à quel point tu t'es enraciné.e en Allemagne. Dans la demande, tu devras expliquer en détail pourquoi il serait particulièrement difficile pour toi de quitter l'Allemagne, car tu as établi des relations et des liens sociaux solides ici. Des amis, des connaissances, des enseignants, des tuteurs, et bien d'autres personnes peuvent t'aider! Ils/elles peuvent, par exemple, écrire un message de soutien que tu joindras à ta demande.

Où puis-je trouver de l'aide ?

Il existe en Basse-Saxe deux services de consultation qui peuvent te soutenir dans ta requête :

kargah e. V.

Zur Bettfedernfabrik 1
30451 Hannover

Tel: 0511 / 12 60 78 – 13
Mail: fachberatung-hfk@kargah.de

DRK-Kreisverband Aurich e. V.

Bernd Tobiassen
Schmiedestr. 13
26603 Aurich

Tel: 04941 / 69 72 64 0
Mail: fachberatung-hfk@ewe.net

Où dois-je déposer ma demande ?

Ce n'est PAS le service des étrangers qui est compétent pour cette demande. Tu peux la déposer à deux endroits: Soit directement auprès du secrétariat de la commission des cas de rigueur (1), soit par l'intermédiaire d'un membre de la commission (2):

(1) Geschäftsstelle der Härtefallkommission beim niedersächsischen Ministerium für Inneres und Sport

Lavesallee 6
30169 Hannover

(2) Die Kommissionsmitglieder findest du hier: www.hfk.niedersachsen.de



Kenne deine Rechte - Perspektiven und Empowerment für junge Geflüchtete in Niedersachsen

Flüchtlingsrat Niedersachsen e.V.
Röpkestr. 12 · 30173 Hannover

Tel.: 0511 / 98 24 60 30
Mail.: nds@nds-fluerat.org

Web: www.nds-fluerat.org
www.kennedeinerechte.org



Gefördert durch

